



ECA/SRO-CA
ECONOMIC COMMISSION FOR AFRICA/
SUB-REGIONAL OFFICE FOR CENTRAL AFRICA

CEA/BSR-AC
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE/
BUREAU SOUS-REGIONAL POUR L'AFRIQUE CENTRALE



Distr. : GENERAL

ECA/ SRO -CA /NRP/MYP/07/03.rev

Octobre 2007

Original : Français

Programme pluriannuel entre la CEA/BSR-AC et les Communautés Economiques d'Afrique Centrale 2007 ~ 2010

TABLE DES MATIERES

	Pages
Sigles et acronymes	2
I. CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA SOUS-REGION AFRIQUE CENTRALE	3 - 5
II. LE POTENTIEL ET LES PRINCIPAUX ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DE LA SOUS-REGION	5 - 6
III. LE CADRE INSTITUTIONNEL DE L'INTEGRATION REGIONALE EN AFRIQUE CENTRALE	7
IV. L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS D'INTEGRATION EN AFRIQUE CENTRALE : REALISATIONS, DIFFICULTES ET PERSPECTIVES	7 - 9
V. LA COOPERATION DE LA CEA AVEC LES INSTITUTIONS D'INTEGRATION DE LA SOUS REGION	9 - 10
VI. PROGRAMME PLURIANNUEL ENTRE LA CEA-BSR AC ET LES COMMUNAUTES ECONMIQUES	10 - 18
VII. MECANISME DE SUIVI	19
VIII. COUTS CHIFFRES DU PROGRAMME PLURI ANNUEL	19 - 22
IX. PROGRAMMATION DES ACTIVITES PAR ANNEE	23 - 26
X. COLLABORATION INTER DIVISIONNELLE AU SEIN DE LA CEA	27 - 28

Sigles et acronymes

AC	Afrique Centrale
ADF	Sigle anglais de « Forum sur le Développement en Afrique »
APE	Accord de Partenariat Economique
BAD	Banque Africaine de Développement
BEAC	Banque des Etats de l’Afrique Centrale
BDEAC	Banque de Développement des Etats de l’Afrique Centrale
BID	Banque Islamique de Développement
CEA/BSR-AC	Commission Economique des Nations Unies pour l’Afrique -Bureau Sous-régional pour l’Afrique Centrale
CEA	Commission Economique des Nations Unies pour l’Afrique
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l’Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire d’Afrique Centrale
CER	Communautés Economiques Régionales
CICOS	Commission Internationale de navigation du Bassin du Congo-Oubangui-Sangha
FCD/CEEAC	Fonds de Coopération et de Développement /CEEAC
FODEC	Fonds de Développement de la Communauté/CEMAC
MAEP	Mécanisme Africain d’Evaluation par les Pairs
NEPAD	New Partnership for Africa’s Development
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OIG	Organisations Intergouvernementales
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PDCT-AC	Plan Directeur Consensuel des Transports en Afrique Centrale
PEAC	Pool Énergétique de l’Afrique Centrale
PME/PMI	Petites et moyennes entreprises/industries
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RCA	République Centrafricaine
RFD	Réforme Fiscale-Douanière/CEMAC
SNU	Système des Nations Unies
TEC	Tarif Extérieur Commun
TIC	Technologies de l’Information et de la Communication
TPG	Tarif Préférentiel Généralisé
UA	Union Africaine
UDEAC	Union Douanière des Etats de l’Afrique Centrale
UEMOA	Union Economique & Monétaire Ouest-Africaine
ZLE	Zone de Libre Echange

I. CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA SOUS-REGION AFRIQUE CENTRALE

Le cadre macroéconomique de l'Afrique Centrale se caractérise par une croissance forte depuis 2002. Le taux d'expansion du PIB réel a atteint 8,9% en 2005 et 6,8% en 2006, tiré principalement par le secteur pétrolier. Les projections pour 2007 et 2008 laissent entrevoir que ce dynamisme se consolidera, grâce notamment à la reprise des activités non pétrolières dans plusieurs pays. Les autres indicateurs macroéconomiques montrent aussi une tendance positive. Le taux d'inflation moyen dans les dix pays de la zone CEEAC s'est réduit de manière significative depuis 2002, en raison surtout des stabilisations en Angola et en RDC. En 2006, le taux moyen de croissance des prix à la consommation était de 7,1% (contre plus de 30% en 2002), et les prévisions indiquent qu'il devrait s'établir en dessous de 7% pour la période 2007-2008.

L'afflux de recettes pétrolières et les efforts de rationalisation des dépenses ont permis la consolidation des finances publiques. Le solde budgétaire moyen, base engagements hors dons, est redevenu positif depuis 2005. Enfin, les cours très favorables du baril de pétrole et la stabilisation des prix internationaux de certains produits de base ont induit des variations positives des termes de l'échange. D'où une forte augmentation des exportations en valeur. La balance commerciale montre en moyenne un surplus d'environ 26% du PIB, avec un solde positif de la balance des paiements de plus de 2% du PIB. Pour 2007- 2008 il est attendu une détérioration des termes de l'échange, mais la position globale du secteur extérieur de la sous-région devrait malgré tout rester excédentaire.

Ce cadre macroéconomique globalement positif cache cependant certaines faiblesses structurelles auxquelles les pays et les CER devront apporter des solutions durables:

- Des différences notables persistent en ce qui concerne les performances macroéconomiques des Etats. Les cycles économiques ne semblent pas converger d'une façon significative, ce qui peut poser des problèmes de conduite de la politique monétaire dans la zone CFA. Plus généralement, on observe que la zone CEMAC est en moyenne moins dynamique que le reste de la sous-région et que les pays enclavés connaissent un taux de croissance significativement plus faible.
- La performance de la plupart des pays est encore très dépendante des exportations des produits de base. Cela implique une forte vulnérabilité aux chocs des prix internationaux d'autant plus que lesdits produits de base sont exportés à l'état brut ou avec une faible valeur ajoutée locale.
- L'insuffisance des infrastructures et un climat des affaires peu favorable réduisent la compétitivité internationale du secteur privé domestique et découragent les investissements étrangers dans les secteurs non pétroliers.
- Le système financier est sous-développé ; d'où l'incapacité du système à mobiliser les ressources pour financer le développement et un faible accès au crédit tant pour les particuliers que pour les PME/PMI.
- Les échanges intracommunautaires restent limités, ce qui représente une difficulté pour le processus d'insertion dans l'économie mondiale, surtout pour les pays enclavés. L'enclavement induit des défis à relever à travers le renforcement des projets et des initiatives d'intégration et de coopération sous-régionale.

L'augmentation importante de l'aide au développement, notamment à travers l'annulation de la dette pour certains pays qui s'engagent à mettre en œuvre des programmes économiques et sociaux basés sur leurs Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, contribuera sans aucun doute à renforcer la stabilité macroéconomique.

Outre le renforcement de la stabilité macroéconomique, quatre défis principaux doivent être pris en considération. Il s'agit :

- De la promotion de la diversification des structures productives et des marchés de débouchés. Afin qu'elle puisse être bénéfique à la croissance et au développement économique, la stratégie de diversification doit favoriser l'émergence de secteurs complémentaires et intégrés à ceux qui découlent de l'avantage comparatif naturel des pays ;
- Du développement des systèmes financiers par un renforcement des mécanismes de contrôle et de surveillance des activités des opérateurs financiers, l'établissement de règles de transparence bancaire, l'adoption des nouvelles technologies de sélection et le suivi des projets de financement, le respect des droits des créiteurs, la diversification des instruments de financement des PME, y compris l'opportunité d'établir un fonds de garantie sous-régional ;
- Du développement des infrastructures et de l'amélioration de la connectivité physique intra-communautaire, et avec le reste du monde. Le manque ou l'insuffisance des infrastructures de transports est une des causes les plus visibles de la faible compétitivité internationale des pays de l'Afrique Centrale. Cette carence est aussi à la base du retard dans la réalisation d'un véritable marché régional et du faible niveau des échanges intra-communautaires ;
- Du renforcement des institutions d'intégration et de coopération sous-régionale dont le succès doit reposer sur l'existence d'un cadre institutionnel performant.

Les performances sur le plan social sont à l'opposé, relativement moins bonnes pour l'ensemble de la sous-région. Elles sont soit stagnantes et irrégulières pour les quelques pays qui enregistrent de bonnes performances économiques, ou en régression constante pour les autres. Ces faibles et irrégulières performances ont pour facteurs explicatifs entre autres, la mise en œuvre de politiques économiques axées prioritairement sur la recherche de l'équilibre budgétaire, la pauvreté et la récurrence des crises politiques.

Jusqu'en 2005, près de la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté monétaire. Situation d'autant plus paradoxale que le sous sol de ces pays regorge de richesses. L'incidence de la pauvreté est plus forte en milieu rural qu'en milieu urbain.

Cette pauvreté monétaire s'accompagne d'un faible niveau de développement humain surtout pour les pays qui ont connu une longue période de conflits. Dans ces derniers, les systèmes éducatifs et de santé se caractérisent par de très faibles performances, relativement aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). A l'exception de la Guinée Equatoriale et de Sao-Tomé-Et-Principe, les taux de scolarisation du primaire se situaient à des niveaux relativement bas en 2004, par rapport à l'Objectif 2 des OMD.

Dans le domaine de la santé, les structures doivent être réhabilitées et le personnel doit suivre des formations complémentaires. Il s'agit de deux impératifs importants pour répondre à la demande croissante, et s'adapter à l'apparition de nouveaux problèmes de santé publique. L'espérance de vie à la naissance a reculé et se situe en moyenne en dessous de 45 ans pour la plupart des pays. La malnutrition frappe au moins 40% des enfants et la couverture vaccinale contre la tuberculose et la rougeole est inférieure à 75% dans la plupart des pays. En ce qui concerne le VIH/SIDA, diverses campagnes de sensibilisation ciblant les populations à risque ont permis une relative baisse des taux de prévalence de la maladie dans la plupart des pays de la sous région. En dépit de cette baisse, la lutte contre le VIH/SIDA devra s'intensifier pour stopper la progression de la pandémie.

La couverture des besoins des populations en eau et énergie, quoique faible, est plus forte en milieu urbain que rural. L'urbanisation accélérée des pays est un obstacle sérieux à la satisfaction des besoins en services de base y compris le transport. En 2004, la population ayant accès à l'eau potable variait entre 42% au Tchad et 88% au Gabon.

La plupart de ces indicateurs de pauvreté non monétaire ne sont pas suivis de façon systématique dans les pays car il n'existe pas de plans de collecte de données appropriés.

II. LE POTENTIEL ET LES PRINCIPAUX ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DE LA SOUS-REGION

A. Potentiel de développement très élevé

La sous-région Afrique Centrale dispose d'un important potentiel de développement, et sa position contiguë avec les autres sous-régions du continent en fait un espace stratégique en termes de zones d'échanges commerciaux, d'interconnexion des infrastructures et d'opportunités d'investissements.

La diversité des richesses minières, l'écosystème et le potentiel hydrique, constituent des atouts non négligeables. L'Afrique Centrale possède le second massif forestier au monde après l'Amazonie, est dotée d'importantes ressources en eau, et bénéficie d'une très bonne pluviométrie. Même si l'exploitation pétrolière s'est beaucoup développée ces dernières années, on note encore, au niveau des industries extractives hors pétrole, une sous-exploitation de nombreuses autres ressources minières: manganèse et diamant, en RCA ; cuivre, cobalt, diamant, zinc, or, coltan, manganèse, fer, niobium, tantale, argent, cassitérite, palladium, chrome, plomb, en RDC ; nickel, or, étain, phosphates au Burundi ; uranium et manganèse, au Gabon, etc.

Le bois représente la seconde source d'exportation de la zone, et est exploité principalement dans six pays (Cameroun, Congo, Gabon, République Démocratique du Congo, Guinée Equatoriale, et République Centrafricaine). Malgré l'importance des ressources forestières, la contribution de la sylviculture connaît une décélération à cause des restrictions de coupe, de la mise en œuvre des engagements internationaux en matière de protection de l'environnement, de la mise en place de stratégies de surveillance et de traçabilité pour lutter contre les fraudes et les coupes abusives. Toutefois, l'expérience de plusieurs pays en voie de développement montre que l'abondance des ressources naturelles n'a pas un impact automatique positif sur le développement, en l'absence

d'institutions politiques et économiques qui assurent la bonne gouvernance, la transparence dans l'exploitation des ressources, et qui permettent l'équitable répartition des profits.

Au niveau de l'agriculture, les cultures vivrières restent les principales sources de revenu et d'alimentation pour les populations qui sont en majorité rurales comme c'est le cas dans les autres régions d'Afrique. Malgré les conditions climatiques favorables, les contre performances du secteur agricole pourraient s'expliquer par le faible pourcentage des terres cultivées (1% de la superficie totale), alors que dans le même temps, il est observé une insuffisance de terres arables dans les pays à faible superficie et forte pression démographique (Burundi notamment). D'autres facteurs qui contribuent aux difficultés du secteur agricole sont : (i) la volatilité des prix internationaux des produits agricoles de base, qui augmente l'incertitude des opérateurs et donc décourage les investissements, (ii) l'instabilité sociopolitique dans certains pays.

L'Afrique Centrale est aussi un marché de près de 121 millions de consommateurs, ce qui constitue un atout appréciable pour les investissements et une croissance soutenue. Du reste, les différences dans les taux de croissance entre les regroupements sous-régionaux à travers le monde ne sont plus essentiellement expliquées par l'existence du capital physique, mais aussi par le capital humain.

B Les principaux enjeux de développement

De ce qui précède, il découle que les enjeux de développement sont importants dans la sous-région. Ces enjeux peuvent être classés en quatre axes prioritaires :

- (i) La consolidation de la paix et de la stabilité. L'Afrique Centrale a enregistré au cours de ces quinze dernières années une récurrence des conflits et des foyers de tension dont les conséquences ont handicapé fortement le processus de développement économique. Le retour à un climat de paix et de stabilité se dessine progressivement. Sa consolidation passe toutefois par le renforcement des mécanismes existant en matière de prévention et de gestion des conflits.
- (ii) Le développement des institutions politiques et économiques pour assurer la bonne gouvernance et l'amélioration du climat des affaires. Il s'agit notamment de lutter contre la corruption, assurer la règle de droit et le respect des droits économiques (propriété privée, contrats, etc..), compléter la réforme de l'administration publique, établir le cadre légal des interactions entre secteur public et secteur privé dans une économie de marché.
- (iii) La construction d'un espace économique, politique, social intégré prospère et ouvert susceptible d'accroître la compétitivité, et d'attirer les investissements nationaux et étrangers. La réussite de la construction de l'espace économique repose entre autres sur l'engagement de chaque Etat membre à réaliser une politique de développement équilibré et en harmonie avec les politiques de convergence macroéconomiques définies au sein des espaces CEMAC-CEEAC, et les Objectifs du Millénaire pour le Développement.
- (iv) L'insertion progressive, harmonieuse et réussie des économies de la sous-région dans le processus de mondialisation.

III. LE CADRE INSTITUTIONNEL DE L'INTEGRATION REGIONALE EN AFRIQUE CENTRALE

Dans la sous-région Afrique Centrale, coexistent deux Communautés Economiques: la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) comprenant 6 Etats, et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) comprenant 10 Etats. Le processus d'édification d'un marché unifié au sein de chacune de ces communautés est confié, respectivement, à la nouvelle Commission de la CEMAC (qui remplace depuis Avril 2007 le Secrétariat Exécutif), et au Secrétariat Général de la CEEAC.

La mission essentielle de la CEMAC est de promouvoir un développement harmonieux des Etats membres dans le cadre de l'institution de deux Unions : une Union Economique et une Union Monétaire. Au sein de ces Unions, les Etats doivent passer d'une situation de coopération qu'ils ont développée au sein de l'ex-UDEAC (Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale), à une autre susceptible de parachever le processus d'intégration économique et monétaire.

L'organe d'exécution de la CEMAC, vient de connaître une mutation institutionnelle avec la création d'une Commission, en Avril 2007, et la nomination de son Président et d'un Vice Président. Cette mutation est l'aboutissement d'un long processus de réformes qui aura un impact sur les programmes d'activités de la Communauté.

La CEEAC a été instituée par le Traité de Libreville du 20 octobre 1983 et entré en vigueur le 18 décembre 1984, entre ses dix Etats membres. La mission assignée à la CEEAC, par le Traité, est de « conduire le processus de coopération et d'intégration ». La Communauté a connu une période d'hibernation de 1992 à 1997 en raison des conflits et troubles politiques intervenus dans la plupart de ses pays membres. En janvier 1998, un processus de relance de la Communauté a été amorcé. Cette relance a conduit d'une part à élargir les objectifs de la Communauté à la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la sous-région, et d'autre part à une nouvelle vision de l'intégration régionale. Cette nouvelle vision adoptée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté en juin 1999 à Malabo se décline en quatre domaines de concentration qui sont :

- L'intégration humaine ;
- Le développement des capacités d'analyse, d'action, d'intervention, d'initiatives entrepreneuriales, de communication et de négociations collectives ;
- Le développement de l'intégration physique, économique et monétaire ;
- Le développement des capacités de maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité.

Les deux Communautés disposent de plusieurs institutions spécialisées. Il existe en outre plusieurs Organisations Intergouvernementales (OIG) de coopération dans la sous-région Afrique Centrale.

IV. L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS D'INTEGRATION EN AFRIQUE CENTRALE : REALISATIONS, DIFFICULTES ET PERSPECTIVES

Comme souligné au paragraphe précédent, les Etats d'Afrique Centrale se sont inscrits dans une stratégie d'édification de marchés régionaux intégrés, notamment à travers les traités de la

CEMAC et de la CEEAC. Ici comme ailleurs, l'objectif est de « promouvoir un développement socio-économique durable et de faire face de manière plus efficace aux défis de la mondialisation », par la création d'un espace économique unifié avec toutes ses composantes classiques : marché commun, convergence des politiques macro-économiques, mise en œuvre de politiques sectorielles communes et promotion d'un environnement de paix et de sécurité.

Des schémas de libéralisation des échanges ont été définis et articulés autour des objectifs d'unification des marchés intérieurs notamment par l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires au commerce intra-régional, la mise en œuvre d'un tarif extérieur commun, et la libre circulation des personnes, des biens et des services. En plus de l'élargissement des marchés nationaux pour accroître les opportunités de commerce, d'investissement et d'emplois, l'espace régional a aussi vocation d'être un cadre de mise en commun des moyens pour un développement multisectoriel, avec des programmes et projets communautaires en matière de:

- transport et télécommunications;
- mise en valeur des ressources naturelles et énergétiques ;
- recherche scientifique et technique ;
- développement de l'agriculture & de l'industrie ;
- valorisation des ressources humaines ;
- promotion du tourisme ;
- assistance aux pays enclavés ou insulaires.

L'approche combinée – marché, convergence macro-économique et politiques sectorielles communes – a ainsi été pleinement intégrée dans les stratégies d'intégration, et la mise en place de fonds régionaux de développement a été formellement stipulée dans les deux traités pour promouvoir et soutenir les programmes sectoriels.

Huit ans après l'entrée en vigueur du traité de la CEMAC et l'adoption du programme de relance de la CEEAC, les résultats restent dans l'ensemble assez mitigés. La zone de libre échange CEMAC marque le pas, après l'engouement suscité par la réforme fiscal-douanière durant la période 1994-2000, et celle de la CEEAC ne se met pas encore en place, nonobstant le plan d'action adopté en 2004 à Brazzaville. Les mécanismes compensatoires destinés à atténuer les effets de la libéralisation tarifaire et à soutenir le secteur privé sous-régional n'ont pas été mis en œuvre. L'effectivité du tarif extérieur commun TEC/CEMAC est mise à mal par la récurrence de déclassements tarifaires unilatéraux et par l'absence d'un régime spécifique applicable aux produits de réexportation. Le commerce intracommunautaire plafonne pour l'instant aux environs de 5% du commerce total des Etats membres.

Relativement à l'objectif de libre circulation des personnes, étape indispensable pour l'optimisation du marché régional, seuls 4 Etats membres sur les 10 que compte la CEEAC se sont formellement engagés à lever l'obligation de visa pour les ressortissants communautaires. En dépit de quelques avancées, le passeport CEMAC comme le carnet de libre circulation CEEAC restent globalement des projets.

En matière d'infrastructures, quelques évolutions positives se dessinent avec notamment la finalisation de l'exercice de priorisation du PDCT-AC et le financement par la BAD des études de faisabilité des projets énergétiques.

Les instruments de la politique communautaire en matière de paix et sécurité commencent à se mettre en place avec l'appui de l'Union Européenne. Les quelques résultats obtenus en la matière dénotent l'intérêt des partenaires au développement, mais aussi la fragilité du processus, en l'absence de ressources propres conférant aux deux Communautés une capacité opérationnelle autonome et suffisante.

Les instruments et mécanismes financiers adoptés entre 2000 et 2003 pour sécuriser et accélérer le processus d'intégration régionale tardent à être pleinement mis en œuvre, ce qui se traduit par une absence de progrès tangibles, voire des reculs –pour l'instant limités- dans certains domaines de coopération. La non application de plusieurs textes communautaires, le recours prolongé aux clauses de sauvegarde par certains Etats, et l'absence de dotations en capital pour les fonds régionaux de développement sont autant de manquements qui freinent le processus d'intégration en Afrique Centrale.

Quelques actions majeures sont préconisées sur le court terme, au plan juridique, financier et institutionnel pour donner une nouvelle impulsion à la dynamique communautaire, et plus de réalité à l'ambition affichée de construire un espace économique intégré en Afrique Centrale, passerelle obligée pour une bonne insertion de la sous-région dans l'économie mondiale.

V. LA COOPERATION DE LA CEA AVEC LES INSTITUTIONS D'INTEGRATION DE LA SOUS- REGION AFRIQUE CENTRALE

Pour accompagner les efforts des CER du continent Africain, la Conférence des Ministres de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique a défini, en 1997, une nouvelle mission pour les Bureaux Sous-Régionaux de la CEA, et un nouveau mandat à leurs organes statutaires. Ainsi, les Bureaux Sous-Régionaux de la CEA ont vocation principale de « faciliter la coopération, l'intégration et le développement économiques au niveau sous-régional ». Leurs organes statutaires doivent, entre autres, « recommander des stratégies, des politiques, des programmes et des projets visant à promouvoir la coopération et l'intégration économiques au sein de leurs sous-régions respectives et avec d'autres sous-régions africaines, en vue de la réalisation des objectifs de la Communauté économique africaine ».

Ainsi, dans la sous-région Afrique Centrale, le Bureau Sous-Régional pour l'Afrique Centrale de la CEA (CEA/BSR-AC) appuie le processus d'intégration conduit par les deux Communautés de la sous-région que sont la CEMAC et la CEEAC. La CEA/BSR-AC a recentré ses activités sur la promotion de l'intégration régionale à travers ces institutions. Elle a particulièrement soutenu la relance des activités de la CEEAC et soutient les actions opérationnelles de la CEMAC. Avec les Divisions substantives de la CEA, elle continue de faire le plaidoyer auprès des Etats membres de ces Communautés, dans les analyses et la conception des politiques macro-économiques et sectorielles, afin que les Etats intègrent la dimension régionale dans leurs programmes de

développement économique et social. Elle contribue à la promotion de programmes sous-régionaux dans divers domaines comme les infrastructures de transports, le commerce, les TIC, les mines et l'énergie, et le genre. La CEA/BSR-AC a favorisé l'adoption et la signature d'un mémorandum de coopération entre les trois institutions, en mars 2005, dont la mise en œuvre s'inscrit désormais dans le présent programme pluriannuel.

VI. PROGRAMME PLURIANNUEL ENTRE LA CEA/BSR-AC, la CEEAC, et la CEMAC

L'ampleur des enjeux de développement de la sous-région et la nécessité d'une complémentarité ainsi que d'un principe de subsidiarité entre les différentes institutions ont conduit la CEEAC, la CEMAC et la CEA à renforcer leur coopération sur une base permanente, et pour une meilleure programmation des actions à entreprendre. Ainsi il est apparu nécessaire de concevoir ensemble un programme pluri annuel afin de mobiliser les ressources nécessaires à sa mise en oeuvre. L'objectif du programme est d'impulser une dynamique forte aux activités d'intégration en Afrique Centrale. Ce programme s'inscrit dans le prolongement des engagements de la CEA à appuyer les efforts de l'Union Africaine.

A. Secteurs de concentration

De ce qui précède, les trois institutions ont retenu les trois secteurs de concentration suivants pour la période allant jusqu'en 2010 :

- a. Renforcement de l'intégration régionale y compris le développement des infrastructures et des services de transport
- b. Soutien à la consolidation des performances macro-économiques, et
- c. Promotion des infrastructures et des services en matière de TIC, d'eau et d'énergie.

a. Le renforcement de l'intégration régionale, y compris le développement des infrastructures et des services de transport

Objectif :

Renforcer les capacités techniques des institutions dans le cadre de la mise en œuvre des outils et instruments de coopération dans les Etats ; développer les infrastructures et les services de transport ; vulgariser l'information sur les activités relatives à la promotion de la coopération et le processus d'intégration dans la sous-région Afrique Centrale.

Actions à mener :

Elles porteront sur :

- Le développement institutionnel des structures de deux Communautés Economiques Régionales (CEMAC et CEEAC) ;
- Le développement des infrastructures et des services de transports ;
- La promotion de la bonne gouvernance, de la paix et de la sécurité ; et

- La vulgarisation des instruments et de l'information sur les activités d'intégration régionale.

Le développement institutionnel des structures de la CEMAC et de la CEEAC:

Pour jouer pleinement leur rôle, la CEMAC et la CEEAC ont besoin de ressources humaines et financières nécessaires pour analyser, concevoir et mettre en œuvre des programmes sectoriels de développement économique. Elles ont besoin d'être renforcées en vue d'assurer le suivi et la mise en œuvre des décisions adoptées par les instances supérieures des deux Communautés. Les deux institutions ont certes des objectifs communs, mais sont à des niveaux de réalisations différents. La CEMAC a atteint le niveau d'une union douanière qui reste à consolider alors que la CEEAC est encore au stade de mise en œuvre de sa ZLE (Zone de Libre Echange), avec des instruments qui, s'ils sont mis en œuvre, permettront une mise à niveau rapide avec la CEMAC et un élargissement sensible du marché régional. Pour ce faire, il faudra entreprendre des activités d'harmonisation des différents textes et règlements de la CEMAC et de la CEEAC. En outre, l'organe exécutif de la CEMAC est depuis avril 2007 une Commission et celui de la CEEAC un Secrétariat Général. Ainsi, il est nécessaire d'entreprendre des actions d'harmonisation et de coordination de programmes pour éliminer les risques d'atomisation du marché régional, les conflits de normes dans le même espace physique et pour accélérer le processus d'intégration.

La CEA est prête à apporter son appui à la CEEAC, et à la CEMAC à travers des missions conseils et la conduite conjointe des études ainsi que la réalisation des projets sous-régionaux.

Les trois institutions travailleront ensemble et organiseront des séminaires et des ateliers nationaux de formation pour renforcer les capacités nationales de mise en œuvre et de gestion de politiques et instruments communautaires. Elles procéderont à la vulgarisation, auprès de tous les acteurs, des outils et instruments de coopération adoptés par les hautes instances des deux institutions.

Enfin, les trois institutions entreprendront des activités pour la mise en œuvre des objectifs du NEPAD et des OMD.

La vulgarisation de l'information sur les activités d'intégration régionale

L'appropriation par tous les acteurs nationaux du processus d'intégration régionale que mènent la CEEAC, la CEMAC et la CEA, est essentielle pour réussir l'intégration régionale et en optimiser les avantages. Or dans la plupart des pays, plusieurs décideurs de politiques et représentants du secteur privé ne sont pas suffisamment imprégnés des activités que mènent les institutions d'intégration et ou ignorent les textes et instruments adoptés par les instances supérieures desdites institutions. A cet égard, il sera procédé :

- (i) A la publication de bulletins d'information périodiques sur les activités et travaux des trois institutions. La CEA/BSR-AC publie un bulletin trimestriel d'information sur les activités d'intégration dans la sous-région Afrique centrale. Il a été convenu entre les trois institutions d'en faire une publication conjointe sans préjudice des publications spécifiques de la CEMAC et de la CEEAC, afin de faire une large diffusion des informations sur les activités et l'état de mise en œuvre des divers instruments et outils adoptés par les différents organes statutaires ;

- (ii) Au suivi des Forums sur le Développement de l’Afrique (ADF) organisés par la CEA. Les activités y relatives permettront aux pays de mettre en place les stratégies nationales et sous-régionales de mise en œuvre des plans d’action adoptés lors de ces forums ;
- (iii) A l’association des médias et des écoles aux activités d’intégration pour permettre une sensibilisation des populations et leur adhésion au processus d’intégration, ce qui facilitera la mise en œuvre de certains programmes sectoriels. Il est envisagé d’intégrer dans les programmes scolaires et universitaires un volet relatif aux questions d’intégration : l’impact recherché étant de favoriser une meilleure approche des politiques et programmes de développement intégrant la dimension sous-régionale et régionale des problèmes de développement.

L’organisation d’un Forum annuel ou « Journées » sur l’intégration régionale en Afrique centrale

Organiser chaque année un évènement sur l’intégration régionale permettra de sensibiliser et d’attirer l’attention de tous les acteurs sur les progrès réalisés et de débattre des sujets spécifiques. Ainsi, les trois institutions ont conclu d’organiser d’une manière rotative dans chaque Etat membre, un **Forum annuel ou « Journées » sur l’intégration** autour d’un thème spécifique. Ces forums permettront aux institutions sous-régionales d’impliquer des groupes cibles comme les opérateurs économiques, les chercheurs et étudiants dans la recherche de voies pour accélérer le processus d’intégration en Afrique centrale.

L’harmonisation et la vulgarisation des normes et instruments des deux zones de libre échange CEMAC et CEEAC.

La CEMAC et la CEEAC sont à des stades différents d’intégration. En outre, les organes exécutifs des deux institutions sont différents. Certaines décisions nécessitent une harmonisation pour éviter des barrières non physiques et des conflits de normes. Pour la période en revue, les actions suivantes sont nécessaires:

- la réalisation d’études thématiques sur : le Droit et le Mécanisme Compensatoire, et le traitement des produits de réexportation ;
- l’organisation de réunion d’experts sur ces questions ;
- l’identification d’autres mécanismes et instruments à harmoniser, les modalités et le calendrier de cette harmonisation (notamment le TEC - Tarif Extérieur Commun- dans le cadre des APE) ;
- la définition des stratégies pour l’amélioration des performances des systèmes de marché CEMAC et CEEAC ; et
- la réalisation des études et réunions nécessaires en vue de la mise en place d’un mécanisme pour une plus grande synergie entre les schémas d’intégration mis en œuvre dans la sous-région.

Une réunion ad hoc sur le droit et les mécanismes compensatoires entre la CEMAC et la CEEAC sera organisée. Elle permettra de proposer des mesures à entreprendre pour harmoniser les deux dispositifs relatifs au traitement des produits de réexportation de la CEMAC et de la CEEAC, afin de contribuer à la facilitation de la circulation des marchandises entre les Etats membres, sans détournement de la préférence tarifaire régionale. Les solutions préconisées seront présentées sous

forme de projet de texte à insérer dans les protocoles des deux Communautés relatifs aux échanges commerciaux inter-Etats.

Le développement des infrastructures et des services de transport

Le manque d'infrastructures et de services de transport adéquats, fiables, sûrs, efficaces et abordables, est perçu par tous les acteurs comme une des plus grandes entraves à l'intégration régionale en Afrique centrale.

Les Etats de l'Afrique Centrale, à travers la CEEAC et la CEMAC et avec l'appui de la CEA et de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC), ont adopté le Plan Directeur Consensuel des Transports en Afrique Centrale (PDCT/AC). Celui-ci répond aux objectifs du NEPAD et a pour objectifs de : (i) relier les capitales entre elles par une route entièrement bitumée; (ii) faciliter le mouvement des personnes et des biens ; (iii)contribuer au développement du commerce, de l'industrie, et du tourisme, et (iv) renforcer l'intégration sous - régionale. La mise en œuvre du Plan nécessite une coordination des activités de tous les acteurs et une feuille de route actualisée a été adoptée par les ministres de l'Afrique Centrale en charge des transports et des travaux publics en juin 2007 à Libreville. De même, le PDCT-AC complété par l'exercice de priorisation des projets qu'il contient est désormais la référence communautaire et nationale pour les programmes sectoriels des infrastructures de transport dans la CEEAC et la CEMAC. D'où la nécessité de sa vulgarisation. A cet égard, le Système d'Information Géographique (SIG) appliqué au transport développé par la CEA servira d'outil d'information, de sensibilisation des bailleurs de fonds, de planification, de conception et de gestion de la mise en œuvre des projets d'infrastructures du PDCT-AC. Sa mise en réseau permettra de toucher un large public et pour qu'il joue pleinement son rôle, il doit être alimenté par des données fiables et mises à jour régulièrement. Cela nécessitera d'une part une expertise technique et d'autre part une organisation dans la collecte et la mise à jour des données. C'est ainsi que les ministres se sont engagés à instruire leurs administrations respectives à fournir les informations nécessaires à la poursuite du processus de préparation, de mise en œuvre du PDCT-AC et du SIG. De même, des comités nationaux de suivi du Plan seront mis en place avec la désignation de deux ponts focaux parmi eux.

La feuille de route conduit à la tenue d'une table ronde des bailleurs de fonds prévue en juin 2008 après une évaluation préalable du Plan dans les Etats et une sensibilisation des différents partenaires.

Les activités qui seront réalisées dans le cadre du programme pluriannuel porteront sur :

- La mise en œuvre de la Feuille de Route du PDCT-AC ;
- Des études et des réunions d'experts sur les activités de facilitation des transports dans les couloirs de transit ;
- Des études et des réunions d'experts sur l'amélioration de la sécurité dans les transports ;
- Des études et réunions sur le transport aérien ;
- Des études et des réunions sur le transport ferroviaire ;
- L'amélioration des politiques de transport ;
- L'organisation de la table ronde sur le financement du PDCT-AC ;

- Des études, des formations et des réunions d’experts sur le Système d’Information Géographique ; et
- Des études et des réunions d’experts sur l’harmonisation des normes relatives aux infrastructures routières.

La promotion de la bonne gouvernance et la consolidation de la paix et de la sécurité

L’Afrique centrale a connu pendant la dernière décennie plusieurs conflits socio-économiques dont les racines sont entre autres : la pauvreté, les inégalités dans la distribution des revenus, le chômage, la gouvernance politique et économique, etc. Tout cela a entraîné des situations d’insécurité, de dégradation économique, de fuite de cerveaux, etc. La CEEAC aussi bien que la CEMAC disposent d’un mécanisme de gestion de conflit mais il est important d’intégrer les actions de suivi des pays post conflits.

En matière de **gouvernance**, certains pays ont adhéré au mécanisme d’évaluation par les pairs du NEPAD. Ainsi, les trois institutions prévoient de faire la promotion de la bonne gouvernance et de renforcer la paix et la sécurité à travers notamment :

- Les activités d’accompagnement, nationales et sous-régionales, nécessaires pour entreprendre l’évaluation des pays dans le cadre du Mécanisme d’Evaluation par les Pairs (MAEP);
- Les activités sous-régionales au niveau des parlementaires en vue de renforcer leurs capacités dans la prise de décisions ;
- L’organisation de réunions, séminaires et ateliers pour la vulgarisation du NEPAD, et renforcer les capacités en matière de bonne gouvernance ; et
- Le renforcement des capacités de la Société Civile en vue d’accroître son rôle dans la gestion du développement.

Dans le domaine **de la paix et de la sécurité**, les actions comporteront :

- L’appui à des projets développés dans le cadre des deux institutions CEEAC et CEMAC, notamment par des contributions aux études ;
- L’appui aux Etats en situation de post conflit pour la mise en place de programmes post-conflit,
- L’appui aux Etats pour s’approprier le MAEP, et
- Les services conseils

b. Soutien à la consolidation des performances macro-économiques

Objectifs :

Les objectifs de cet axe de coopération sont de : renforcer la capacité technique des Etats membres à concevoir et analyser des politiques macro-économiques appropriées ; vulgariser la performance économique des pays auprès des partenaires, formuler des politiques pour soutenir la performance économique à moyen et long terme.

Actions à mener

Le Bureau sous-régional et les Divisions substantives de la CEA reçoivent plusieurs demandes d'assistance de la CEEAC, de la CEMAC, des organisations de la société civile et du secteur privé. Ces demandes portent sur :

- L'appui technique au secteur privé ;
- L'analyse de l'évolution économique et sociale de la sous-région ;
- La coopération dans des secteurs promouvant le développement économique ; et
- La mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement et l'appui à la préparation des DSRP.

L'appui technique au secteur privé.

Dans le cadre du présent programme il est prévu que cet appui se fera en particulier par la mise en œuvre de la Feuille de route adoptée par le Forum sur les Investissements, organisé en juin 2006, à Brazzaville (Congo), par la CEA/BSR-AC, la CEMAC et la CEEAC, en collaboration avec le Gouvernement du Congo, les organisations sous-régionales et des institutions internationales dont notamment la BID, l'OIF, l'association JEICP et le Commonwealth. La feuille de route adoptée par le forum, à l'issue de ses travaux, a pour but de promouvoir le secteur privé notamment les petites et moyennes entreprises et industries en Afrique centrale. La CEA-BSR/AC entreprendra avec les divisions substantives du siège et en collaboration avec les deux Communautés, les actions ci-après :

- La réalisation d'un inventaire et l'amélioration du dispositif législatif et réglementaire sur l'environnement des affaires et de l'investissement en Afrique Centrale, sur la base de la Charte Communautaire d'Investissement ;
- Le renforcement du marché régional ;
- La réalisation d'une étude de faisabilité d'un mécanisme régional de garantie ;
- Une réflexion sur la diversification des instruments de financement et d'appui à la création et au développement des PME ;
- Une table ronde entre les organisations patronales de la région, les banques centrales, les banques primaires et les institutions de micro - finance sur les recommandations des études thématiques ci-dessus mentionnées avant leur transmission aux Etats et aux organes délibérants de la CEMAC et de la CEEAC ; et
- L'identification des meilleures pratiques en Afrique et dans les autres régions en voie de développement qui peuvent orienter les efforts des pays de la sous-région.

Le suivi de la Feuille de route est assuré par un Comité de pilotage, composé de la CEMAC, de la CEEAC et de la CEA/BSR-AC.

L'analyse de l'évolution économique et sociale de la sous-région :

La CEA-BSR/AC joue actuellement le rôle d'une organisation sous-régionale et de subsidiarité en matière d'expertise pour concevoir des politiques appropriées, analyser les effets macroéconomiques sur les économies en Afrique centrale couvrant les 10 pays de la CEEAC. Le rapport sur les économies de l'Afrique Centrale que la CEA publie chaque année avec l'appui

financier de la CEEAC est devenu un outil majeur d'analyse et de diffusion de politiques pertinentes couvrant les domaines suivants :

- La diversification des structures économiques et des exportations,
- La performance du marché du travail, surtout en ce qui concerne l'emploi des jeunes,
- La lutte contre la pauvreté en général et, d'une façon plus spécifique, la préparation des documents de stratégie de lutte contre la pauvreté,
- L'évolution conjoncturelle et les perspectives à court terme de la sous-région
- Les questions de convergence économique dans le cadre du processus d'intégration économique et de la surveillance multilatérale,
- L'évaluation de l'état d'avancement du processus d'intégration régionale, sous forme de prospectus sur l'intégration en collaboration avec la BAD et l'Union Africaine,
- L'étude des progrès dans la poursuite des objectifs de développement humain,
- L'analyse thématique sur une question d'intérêt pour la sous-région,

La publication de ce rapport devra continuer si possible avec la participation d'autres acteurs d'intégration de la sous-région. Au-delà de cet ouvrage, d'autres études pourront être programmées sur des thèmes spécifiques avec la finalité de fournir à la CEEAC et à la CEMAC les éléments nécessaires à la formulation, au suivi et à l'évaluation des politiques macro-économiques.

En plus du rapport économique, d'autres activités peuvent être envisagées, à savoir : (i) l'organisation de séminaires, ateliers de formation et réunions d'experts, éventuellement avec l'appui et la participation d'autres agences du Système des Nations Unies (SNU), en matière d'analyse conjoncturelle, sources de la croissance, stratégies de lutte contre la pauvreté, analyse du marché du travail, etc (ii) des missions d'assistance technique selon les besoins et les requêtes de la CEEAC et de la CEMAC.

Le renforcement de la coopération dans des secteurs sélectionnés susceptibles de promouvoir le développement économique

Les divisions substantives de la CEA en coopération avec le Bureau sous-régional pour l'Afrique Centrale prévoient de continuer à promouvoir l'échange de connaissance et de partager les bonnes pratiques en matière de commerce, d'agriculture et d'environnement, transport et secteur financier.

Dans le secteur du **commerce**, les actions concerneront :

- l'appui aux CER et aux pays dans le cadre des Accords de Partenariat Economique ;
- la réalisation de certaines études destinées à promouvoir le commerce ;
- la relance des activités de la Fédération des Chambres de Commerce, et de la Chambre de Compensation sous-régionales.

Les appuis dans les domaines de **l'agriculture et l'environnement** porteront sur :

- la mise en œuvre des projets dont le Programme Régional de Sécurité Alimentaire ;
- la réalisation d'études clés dans le domaine de l'environnement ; et
- le renforcement des capacités des Etats membres dans ces secteurs.

L'accompagnement des pays dans la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement et l'appui à la préparation des DSRP

Le manque de statistiques et les difficultés de collecte et d'analyse des données sont des handicaps pour évaluer les politiques et les actions entreprises en vue d'atteindre les OMD. La CEA-BSR/AC en collaboration avec les divisions substantives entreprendra des activités visant à suivre et à évaluer les progrès accomplis ainsi que des actions de renforcement des capacités des Etats et des Communautés en vue de l'atteinte des OMD. De manière spécifique, il s'agira :

- D'assister les Etats à faire le suivi des indicateurs sur les OMD et de la pauvreté ;
- D'appuyer les Etats et les Communautés dans la réalisation d'études sectorielles et de la pauvreté ;
- De promouvoir les échanges d'expériences à travers l'organisation de séminaires, ateliers, et forums ;
- D'appuyer les Etats à intégrer la dimension « intégration régionale » et emploi dans leurs Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, et dans leurs programmes destinés à atteindre les OMD ; et
- De promouvoir la coopération, au niveau sous-régional, entre tous les acteurs concernés dans la mise en œuvre des OMD.

c Faciliter le développement des infrastructures et des services en matière de TIC, d'eau et d'énergie

Objectif : l'objectif visé sous ce point est de renforcer la coopération sous-régionale en matière des TIC, de l'eau et de l'énergie.

Actions à mener

Elles porteront sur la promotion des TIC, et l'appui à des structures pour une meilleure couverture des besoins en eau et énergie.

La promotion des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

Un autre défi majeur de la sous-région est le retard enregistré en matière de développement des TIC, indispensable pour la croissance et le développement sectoriel. Tant au niveau national que régional des actions sont en cours avec l'appui de la CEA, mais beaucoup reste à faire.

Les actions qui seront menées dans ce domaine porteront sur le suivi du plan d'action pour le développement des TIC adopté par le séminaire sous-régional sur le développement des TIC en Afrique centrale, organisé en 2002, sous l'égide de la CEMAC. Par ailleurs, la CEA-BSR/AC a organisé en collaboration avec la Division de l'Information au service du Développement de la CEA, une réunion de groupe d'experts sur l'information pour le développement, le 26 janvier 2007, à Douala, Cameroun. Cette réunion a adopté un guide pour la formulation de stratégies et programmes pour promouvoir le développement des TIC dans les pays de la sous-région. Le suivi de la mise en application de ce guide dans les pays de la sous-région représentera le deuxième élément de la coopération pour le développement des infrastructures de communication dans la

sous-région. Le troisième élément de ce sous programme concernera la mise en œuvre du Programme sous-régional des TIC inscrit dans le programme de la CEEAC. Une harmonisation de l'ensemble de ces éléments sera nécessaire.

Le quatrième volet de la coopération dans le domaine des TIC concerne la coopération entre la CEA-BSR/AC et les Etats membres, à travers le projet dénommé « e-emploi ». L'objectif global de ce projet est l'assistance aux États de la sous-région pour relever les défis de la lutte contre la pauvreté et de la réduction du chômage dans le but de réaliser les objectifs du millénaire pour le développement. De façon spécifique, le projet a pour but d'une part de renforcer les capacités des jeunes diplômés au chômage, en techniques de recherche d'emploi, en élaboration de profil professionnel, en préparation des entretiens d'embauche et d'autre part de promouvoir l'utilisation des TIC dans le processus de recherche d'emploi. A cet effet, le projet comprend l'ouverture d'un centre multimédia dans des zones à forte concentration des jeunes diplômés au chômage. Lancé à Brazzaville le 22 mai 2007, le projet y bénéficie du soutien du Ministère de l'Emploi de la République du Congo et du Bureau du PNUD à Brazzaville. Il sera progressivement étendu aux autres pays de la sous-région, selon les requêtes des Etats et la disponibilité des ressources.

Toutes ces activités seront mises en œuvre par la division substantive de la CEA en matière des TIC en coopération avec le Bureau Sous-régional, la CEEAC et la CEMAC.

La promotion des services et des infrastructures d'eau et d'énergie :

La sous-région abrite l'un des plus grands bassins hydrauliques mondiaux. La navigation sur le Bassin du fleuve Congo Oubangui Sangha fait l'objet des activités de la CICOS mise en place avec l'appui technique de la CEA à la demande de la CEMAC.

La sous-région peut fournir de l'électricité à la plupart des pays africains si le barrage d'Inga en RDC est bien développé comme le prévoit le Pool Energétique de l'Afrique Centrale (PEAC).

Le Bureau sous-régional et les Divisions substantives de la CEA entreprendront sous ce volet les actions suivantes en collaboration étroite avec la CEEAC, la CEMAC, la CICOS et autres institutions:

- l'appui au cadre institutionnel de la Gestion intégrée des Ressources en Eau (GIRE) ;
- la réalisation des Etudes de faisabilité pour préserver les infrastructures de production, de transport et de distribution d'énergie ;
- l'appui institutionnel à la cellule de l'Etude d'interconnexion des Réseaux Electriques ;
et
- l'appui technique à la Commission Internationale de navigation du Bassin du Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) en matière de développement institutionnel.

VII. MECANISME DE SUIVI

Le mécanisme de suivi de la mise en œuvre de ce programme pluriannuel comprend :

- i. L'institutionnalisation de rencontres semestrielles, entre les responsables des trois institutions de la sous-région, à savoir la CEMAC, la CEEAC et la CEA/BSR-AC ;
- ii. La désignation d'un Point Focal au niveau de chacune de ces trois institutions ; et
- iii. Une réunion annuelle entre les responsables des institutions, les Etats membres et les partenaires.

Les rencontres semestrielles auront pour objectif principal d'évaluer l'état d'avancement du programme et de prendre les mesures correctives nécessaires à sa poursuite. Les responsables des institutions indiquées seront assistés des points focaux et de leurs principaux collaborateurs impliqués dans la mise en œuvre du Programme Pluriannuel.

Le point focal qui sera nommé, assurera le suivi du Programme en général et de tous les projets inscrits en particulier. Il collectera les données et informations requises pour un suivi régulier du programme. Il soumettra au responsable de l'institution toutes les suggestions pour une bonne exécution du programme, en concertation avec ses collègues impliqués dans la gestion des éléments du Programme Pluriannuel.

La rencontre annuelle entre les responsables des institutions, les Etats membres et les partenaires a pour objectif principal la vulgarisation du programme pour une participation effective et une facilitation des activités du programme, au niveau national.

VIII COUTS CHIFFRES DU PROGRAMME PLURI ANNUEL

Le tableau ci-après donne une estimation des coûts prévisionnels des activités décrites ci dessus, pour la durée du programme. Les montants ci-dessous représentent les ressources internes et extra budgétaires à mobiliser.

Coûts chiffrés du Programme Pluri Annuel

Secteurs de concentration/Activités	En Dollars US
a. Renforcement de l'intégration régionale, y compris le développement des infrastructures et des services de transport	
<i>Appui institutionnel aux Communautés Economiques Régionales</i>	
Missions-conseils (à raison de 8 par an)	50.000
Appui à la réalisation d'études (Consultants)	150.000
Séminaires et ateliers de formation sur les outils et instruments de coopération	150.000
<i>Le développement des infrastructures et des services de transports</i>	
Suivi du PDCT-AC	100.000
Diverses études sur facilitation des transports dans les couloirs de transit, l'amélioration de la sécurité dans les transports, le transport aérien, le transport ferroviaire	50.000
Réunions, séminaires ateliers sur l'amélioration de la sécurité dans les transports	110.000
<i>Promotion de la bonne gouvernance, de la paix et de la sécurité</i>	
Organisation de réunions, séminaires et ateliers	100.000
Contribution aux études sur la promotion de la bonne gouvernance, de la paix et de la sécurité	30.000
<i>Vulgarisation de l'information sur les activités d'intégration régionale</i>	
Préparation et publication d'un bulletin trimestriel sur l'intégration en Afrique centrale	40.000
Forum sur l'intégration en Afrique centrale (1 forum en 2008, et 1 en 2010)	100.000
Post ADF pour l'Afrique centrale	25.000
b. Soutien à la consolidation des performances macroéconomiques	
<i>Appui au secteur privé</i>	
Mise en œuvre de la Feuille de route adoptée par le Forum sur les Investissements, organisé en Juin 2006, à Brazzaville (Congo)	200.000
<i>L'Analyse de l'évolution économique et sociale de la sous-région</i>	
Préparation et publication des « Economies de l'Afrique centrale » (2008, 2009, 2010)	180.000

Coûts chiffrés du Programme Pluri Annuel (suite)

Secteurs de concentration/Activités	En Dollars US
<i>L'harmonisation et la vulgarisation des normes et instruments des deux zones de libre échange CEMAC et CEEAC</i>	
Contribution à la mise en place d'une base de données sous-régionale sur le commerce en Afrique centrale	50.000
Réalisation d'études thématiques sur les mécanismes et instruments à harmoniser, les modalités et le calendrier de cette harmonisation (2)	30.000
Organisation de réunion d'experts sur les mécanismes et instruments à harmoniser, les modalités et le calendrier de cette harmonisation (2)	110.000
Etudes sur les stratégies pour l'amélioration des performances des systèmes de marché CEMAC et CEEAC (deux études par an)	40.000
Organisation de réunion d'experts sur les stratégies pour l'amélioration des performances des systèmes de marché CEMAC et CEEAC (deux réunions par an)	110.000
<i>La coopération dans des secteurs promouvant le développement économique</i>	
Appui aux CER et aux pays à la mise en place et au suivi des Accords de Partenariat Economique	50.000
Appui à la mise en place du Programme Régional de Sécurité Alimentaire	50.000
<i>La mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement, et l'appui à la préparation des DSRP</i>	
Etudes sur le suivi de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement dans la sous-région	25.000
Séminaires et ateliers sur le suivi de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement dans la sous-région	50.000
Missions-Conseils à la préparation des DSRP	40.000
c. Promotion des infrastructures et des services en matière de TIC, d'eau et d'énergie	
<i>Promotion des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)</i>	
Suivi des différentes initiatives régionales et internationales pour la mise en place de la Société de l'Information	20.000
Extension du projet e-emploi dans la sous-région	400.000

Coûts chiffrés du Programme Pluri Annuel (suite et fin)

Secteurs de concentration/Activités	En Dollars US
<i>Développement des infrastructures d'eau et d'énergie</i>	
Appui au cadre institutionnel de la Gestion intégrée des Ressources en Eau (GIRE)	20.000
Appui à la réalisation d'études de faisabilité pour préserver les infrastructures de production, de transport et de distribution d'énergie	50.000
TOTAL	2.330.000

IX. PROGRAMMATION DES ACTIVITES PAR ANNEE

SECTEURS DE CONCENTRATION /CATEGORIE D'ACTIVITES	2007	2008	2009	2010
a. Renforcement de l'intégration régionale, y compris le développement des infrastructures et des services de transport				
<i>Appui institutionnel aux Communautés Economiques Régionales</i>				
Missions-conseils (à raison de 8 par an)		-----	-----	-----
Appui à la réalisation d'études (Consultants)		-----	-----	-----
Séminaires et ateliers de formation sur les outils et instruments de coopération		-----	-----	-----
<i>Le développement des infrastructures et des services de transports</i>				
Suivi du PDCT-AC				
Diverses études sur facilitation des transports dans les couloirs de transit, l'amélioration de la sécurité dans les transports, le transport aérien, le transport ferroviaire		-----	-----	-----
Réunions, séminaires ateliers sur l'amélioration de la sécurité dans les transports		-----	-----	-----
<i>Promotion de la bonne gouvernance, de la paix et de la sécurité</i>				
Organisation de réunions, séminaires et ateliers		-----		-----
Contribution aux études sur la promotion de la bonne gouvernance, de la paix et de la sécurité		-----		-----

IX PROGRAMMATION DES ACTIVITES PAR ANNEE (suite)

SECTEURS DE CONCENTRATION /CATEGORIE D'ACTIVITES	2007	2008	2009	2010
<i>Vulgarisation de l'information sur les activités d'intégration régionale</i>				
Préparation et publication d'un bulletin trimestriel sur l'intégration en Afrique centrale	-----	-----	-----	-----
Forum sur l'intégration en Afrique centrale (1 forum en 2008, et 1 en 2010)		-----		-----
Post ADF pour l'Afrique centrale		-----		
b. Soutien à la consolidation des performances macroéconomiques				
<i>Appui au secteur privé</i>				
Mise en œuvre de la Feuille de route adoptée par le Forum sur les Investissements, organisé en Juin 2006, à Brazzaville (Congo)		-----	-----	
<i>L'Analyse de l'évolution économique et sociale de la sous-région</i>				
Préparation et publication des « Economies de l'Afrique centrale » (2008, 2009, 2010)		-----	-----	-----
<i>L'harmonisation et la vulgarisation des normes et instruments des deux zones de libre échange CEMAC et CEEAC</i>				
Contribution à la mise en place d'une base de données sous-régionale sur le commerce en Afrique centrale		-----		

IX PROGRAMMATION DES ACTIVITES PAR ANNEE (suite)

SECTEURS DE CONCENTRATION /CATEGORIE D'ACTIVITES	2007	2008	2009	2010
Réalisation d'études thématiques sur les mécanismes et instruments à harmoniser, les modalités et le calendrier de cette harmonisation (2)	-----	-----	-----	
Organisation de réunion d'experts sur les mécanismes et instruments à harmoniser, les modalités et le calendrier de cette harmonisation (2)	-----	-----	-----	
Etudes sur les stratégies pour l'amélioration des performances des systèmes de marché CEMAC et CEEAC (deux études par an)		-----	-----	
Organisation de réunions d'experts sur les stratégies pour l'amélioration des performances des systèmes de marché CEMAC et CEEAC (deux réunions par an)		-----	-----	-----
<i>La coopération dans des secteurs promouvant le développement économique</i>				
Appui aux CER et aux pays à la mise en place et au suivi des Accords de Partenariat Economique		-----		
Appui à la mise en place du Programme Régional de Sécurité Alimentaire		-----		

IX PROGRAMMATION DES ACTIVITES PAR ANNEE (suite)

SECTEURS DE CONCENTRATION /CATEGORIE D'ACTIVITES	2007	2008	2009	2010
<i>La mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement, et l'appui à la préparation des DSRP</i>				
Etudes sur le suivi de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement dans la sous-région		-----		-----
Séminaires et ateliers sur le suivi de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement dans la sous-région		-----		-----
Missions-Conseils à la préparation des DSRP		-----	-----	-----

IX PROGRAMMATION DES ACTIVITES PAR ANNEE (suite)

SECTEURS DE CONCENTRATION/CATEGORIE D'ACTIVITES		
c. Promotion des infrastructures et des services en matière de TIC, d'eau et d'énergie		
<i>Promotion des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)</i>		
Suivi des différentes initiatives régionales et internationales pour la mise en place de la Société de l'Information		
Extension du projet e-emploi dans la sous-région		
<i>Développement des infrastructures d'eau et d'énergie</i>		
Appui au cadre institutionnel de la Gestion intégrée des Ressources en Eau (GIRE)		
Appui à la réalisation d'études de faisabilité pour préserver les infrastructures de production, de transport et de distribution d'énergie		

X. COLLABORATION INTER DIVISIONNELLE AU SEIN DE LA CEA

SECTEURS DE CONCENTRATION/CATEGORIE D'ACTIVITES	DIVISION COLLABORATRICE	TYPES DE COLLABORATION ATTENDUS
a. Renforcement de l'intégration régionale, y compris le développement des infrastructures et des services de transport		
<i>Appui institutionnel aux Communautés Economiques Régionales</i>	Toutes les Divisions selon le domaine concerné	Participation aux missions-conseils, études thématiques
<i>Le développement des infrastructures et des services de transports</i>	NRID	Participation aux missions-conseils, études thématiques
<i>Promotion de la bonne gouvernance, de la paix et de la sécurité</i>	GPAD, TFED	Participation aux missions-conseils, études thématiques
<i>Vulgarisation de l'information sur les activités d'intégration régionale</i>	ISTD, Cellule de communication	Appui technique
b. Soutien à la consolidation des performances macro-économiques		
<i>Appui au secteur privé</i>	TFED, GPAD	Participation aux missions-conseils, et études
<i>L'Analyse de l'évolution économique et sociale de la sous-région</i>	TFED, CEA/BSR, et toute division concernée par le thème	Revue/Evaluation interne
<i>L'harmonisation et la vulgarisation des normes et instruments des deux zones de libre échange CEMAC et CEEAC</i>	NRID, TFED	Participation aux études thématiques
<i>La coopération dans des secteurs promouvant le développement économique</i>	Toutes les Divisions selon le domaine concerné	Fourniture de données et informations disponibles
<i>La mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement, et l'appui à la préparation des DSRP</i>	ACGSD, TFED	Fourniture de données et informations disponibles

X COLLABORATION INTER DIVISIONNELLE AU SEIN DE LA CEA (suite)

SECTEURS DE CONCENTRATION/CATEGORIE D'ACTIVITES	DIVISION COLLABORATRICE	TYPES DE COLLABORATION ATTENDUS
c. Promotion des infrastructures et des services en matière de TIC, d'eau et d'énergie		
<i>Promotion des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)</i>	DISD	Participation aux missions-conseils, et études
<i>Développement des infrastructures d'eau et d'énergie</i>	NRID	Participation aux missions-conseils, et études